



Assistance juridictionnelle en (Urgence)

Par **Dieudonné 94290**, le **15/12/2023** à **16:19**

Bonjour,

Peut-on demander l'assistance juridictionnelle pour plusieurs affaires ?

Une seule demande pour :

- Recours/excès de pouvoir.

T.A.

- Plainte avec constitution/partie civile (Pénale) juridiction compétente en matière de délits .

- assignation en paiement fond+refere. (tribunal de commerce).

Etc.

Merci d'avance

Par **miyako**, le **15/12/2023** à **20:40**

Bonsoir,

Il faut demander si votre assurance protection juridique accepte ,selon votre contrat.

Si il s'agit de l' Aide juridictionnelle ,cela dépend de vos revenus

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Pour l'urgence c'est la commission qui décide de l'urgence ,mais pas plusieurs à la fois.

Cordialement